

Arrêté préfectoral n°2011-5999 du 19 décembre 2011

Objet : Attribution de l'honorariat

Article 1 : L'honorariat est conféré à :

- Monsieur Paul DOEUVRE, ancien maire de la commune d'Eveux ;
- Monsieur Gilbert GUENET, ancien maire de la commune d'Eveux.

Article 2 : Madame le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Jean-François CARENCO